

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°11 du 18 mars 2011

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°7

CIRCULAIRE N° 1033/DEF/DCSSA/RH/PF
relative à l'enseignement militaire supérieur ouvert aux militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, cycle
2011/2012.

Du 26 janvier 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « politique de formation ».*

CIRCULAIRE N° 1033/DEF/DCSSA/RH/PF relative à l'enseignement militaire supérieur ouvert aux militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées, cycle 2011/2012.

Du 26 janvier 2011

NOR D E F E 1 1 5 0 2 5 0 C

Références :

Instruction n° 25881/DEF/DCSSA/RH/ENS/2 du 30 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 932 ; BOEM 621-4.4.1.1.1) modifiée.
Note n° 14757/DEF/DCSSA/RH/PF du 2 décembre 2010 (n.i. BO).

Référence de publication : BOC N°11 du 18 mars 2011, texte 7.

Le nombre total de diplômes techniques branche gestion management susceptibles d'être attribués en 2012 est fixé à deux (2) comme suit :

- option encadrement technique : 1 ;
- option instruction et formation : 1.

L'admission en 2011 au cycle d'enseignement organisé en vue de l'attribution du diplôme technique (DT) en 2011, s'effectuera selon les modalités suivantes :

1. L'organisation du cycle 2011/2012 est placée sous la responsabilité du chef du département formation supérieure des paramédicaux (DFSP), école du Val-de-Grâce, Paris.
2. Le concours d'admission au cycle d'enseignement se déroulera en novembre 2011 à l'école du Val-de-Grâce (EVDG) de Paris.
3. Les conditions requises pour faire acte de candidature sont définies par l'instruction de référence qui précise, en outre, l'organisation, la nature et le programme des épreuves de concours ainsi que la composition des dossiers de candidature qui devront parvenir, sans lettre de motivations à la direction centrale du service de santé des armées (DCSSA), bureau « politique de formation », au plus tard le 4 avril 2011.
4. La DCSSA établira la liste des candidats autorisés à concourir et le centre d'enseignement des personnels d'encadrement (CEPE) du département formation supérieure des paramédicaux prendra en charge la préparation du concours.
5. La formation concernant le cycle préparatoire au concours d'admission au cycle d'enseignement débutera les 4 et 5 mai 2011 au CEPE.
6. Les candidats admis à concourir compléteront leur dossier de candidature par l'envoi de leur lettre de motivation revêtue des avis hiérarchiques à l'école du Val-de-Grâce, département « formation supérieure des paramédicaux » ainsi qu'une copie de leur dossier complet au plus tard un mois avant le début du concours.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le médecin général inspecteur,
sous-directeur « ressources humaines »,*

Frédéric FLOCARD.